

Commune de La Celle sur Morin

LETTRE D'INFORMATION N°12 - OCTOBRE 2025

INCIVILITÉS

Dépôts sauvages

Nous constatons une recrudescence de dépôts sauvages sur notre commune. Nous vous rappelons que tout dépôt est passible d'une amende allant de 300 à 5000 € pour les particuliers contrevenants. Ces incivilités sont un coût pour la collectivité et ont un impact sur les agents communaux, qui ramassent régulièrement des déchets au détriment de leur fonction. Coût des bennes louées : 3 200 €.



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Maux de tête, nausées, vertiges... reconnaître ces symptômes peut sauver des vies !

Le monoxyde de carbone peut être émis par toutes les sources de combustion : chauffage (au bois, au fioul, au charbon, au pétrole), mais aussi cuisinière au gaz, barbecue, brasero ou groupe électrogène. Il est incolore, inodore et non irritant, il ne prévient donc pas de son arrivée.

Pour éviter une intoxication :

- Faites vérifier vos installations de chauffage au moins une fois par an par un professionnel.
- Veillez à ce que le conduit de fumée fasse l'objet d'un ramonage mécanique.
- Ne bouchez jamais vos aérations et aérez régulièrement votre logement, même en hiver.
- Les chauffages d'appoint (gaz ou pétrole) ne doivent pas être utilisés plus de 2h consécutives.

AGENDA

-Vendredi 31 octobre - Halloween Party, de 14h30 à 17h30, à la salle des Brosses, organisée par l'Association des Parents d'Élèves (APE).

- Mardi 11 novembre 2025, à 10h30, Commémorations, rendez-vous devant le monument aux morts.

- Vendredi 21 novembre 2025, de 20h00 à 22h00, jeux de société, à la salle des Brosses, organisés par l'USCC. Informations au 06 20 47 41 57.

- Samedi 6 décembre 2025, à 15h30, goûter de Noël des aînés âgés de 70 ans et plus, avec remise des colis, à la salle des Brosses. Sur inscription en mairie avant le 04/11.

- Jeudi 18 décembre 2025, de 14h30 à 16h30, jeux de société, à la salle des Brosses, organisés par l'USCC. Informations au 06 20 47 41 57.

- Samedi 24 janvier 2026, de 15h30, galette des rois des aînés âgés de 65 ans et plus. Sur inscription en mairie avant le 13/01. Les plus jeunes peuvent y assister moyennant une participation.

QUESTION - REPONSE

A quoi sert l'Identité Numérique ?

Ce sont vos données d'identité enregistrées de manière sécurisée dans l'application "France identité" sur votre téléphone portable. Elles vous permettent de prouver votre identité et d'accéder à de nombreux services. Plus besoin de scanner ou de photocopier votre carte d'identité, vous gardez ainsi la maîtrise de vos données personnelles. Ce service fonctionne uniquement avec la carte d'identité en format carte bancaire. Les communes de Coulommiers et Crécy-la-Chapelle disposent des outils pour la certification de l'identité numérique (sur RDV). <https://franceconnect.gouv.fr/>

1 rue d'en Bas
77515 LA CELLE SUR MORIN
01 64 04 70 65
Mail laellesurmorin77515@gmail.com

Suivez toute l'actualité de la commune sur
l'application Panneau Pocket et sur notre
site internet www.la-celle-sur-morin.fr



Commune de La Celle sur Morin

LETTRE D'INFORMATION N°12 - OCTOBRE 2025

RENTRÉE SCOLAIRE

2025-2026

Les écoliers ont repris le chemin de l'école dès le lundi 1er septembre. L'école accueille pour cette nouvelle année 138 élèves répartis dans 6 classes.

Les enfants des classes de maternelle et de CP-CE1 et CE2 ont profité d'une sortie à la cueillette de Lumigny le vendredi 3 octobre 2025.

L'ensemble de l'école assistera également au traditionnel spectacle de Noël qui aura lieu le jeudi 18 décembre 2025, à la salle des Brosses.

Enfin, les enfants de la garderie ont participé à la réalisation des décors de Noël, qui seront installés aux abords de l'école et de la mairie. Bravo à eux !



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 15 janvier au 14 février 2026

Début 2026, notre commune réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. **L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.**

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent notamment :

- de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
- d'identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, etc.), de commerces et de logements.

